

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

**AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT / URBANISME FONCIER - PRET A TAUX ZERO DE LA CAN :
BONIFICATIONS AUX ETABLISSEMENTS BANCAIRES PARTENAIRES DE SEPT PRETS D'ACCESSION A LA PROPRIETE**

ANNEXE 1

Demandeurs	Adresses des projets immobiliers	Types d'opérations	Montants d'opérations	Montants PTZ CAN	Montants intérêts PTZ CAN *	Aide forfaitaire complémentaire
Logement 1	16 rue de Girassat NIORT	Achat d'un logement ancien avec travaux d'économie d'énergie	241 051 €	22 500 €	6 500 €	2 000 €
Logement 2	Lotissement « ZAC de la Chaume aux Bêtes » MAGNE	Achat d'un terrain et construction d'une maison individuelle (lot n°27)	199 145 €	14 000 €	4 500 €	-
Logement 3	Lotissement « La Morinière 3 » SAINT-MAXIRE **	Achat d'un terrain et construction d'une maison individuelle (lot n°6)	203 535 €	14 000 €	5 200 €	-
Logement 4	12 rue Balaclava NIORT **	Achat d'un logement ancien avec travaux d'économie d'énergie	190 699 €	22 500 €	5 200 €	2 000 €
Logement 5	Lotissement « Les Hauts du Moulin » MAUZE / MIGNON	Achat d'un terrain et construction d'une maison individuelle (lot n°54)	201 343 €	14 000 €	5 200 €	-
TOTAUX	-	-	-	-	-	-

* Montant estimatif maximal

** Dossiers qui annulent et remplacent ceux validés par le Conseil d'Agglomération du 20 février 2023

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

**AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT / URBANISME FONCIER - PRET A TAUX ZERO DE LA CAN :
BONIFICATIONS AUX ETABLISSEMENTS BANCAIRES PARTENAIRES DE SEPT PRETS D'ACCESSION A LA PROPRIETE**

ANNEXE 2

Demandeurs	Adresses des projets immobiliers	Types d'opérations	Montants d'opérations	Montants PTZ CAN	Montants intérêts PTZ CAN *	Aide forfaitaire complémentaire
Logement 6	Lotissement « Les Plantes » AIFFRES	Achat d'un terrain et construction d'une maison individuelle (lot n°35)	195 770 €	14 000 €	5 200 €	-
Logement 7	9 rue de La Bonneterie LE BOURDET	Achat d'un logement ancien avec travaux d'économie d'énergie	148 600 €	15 962 €	5 500 €	2 000 €
TOTAUX	-	-	1 380 143 €	116 962 €	37 300 €	6 000 €

** Montant estimatif maximal*

*** Dossiers qui annulent et remplacent ceux validés par le Conseil d'Agglomération du 20 février 2023*